

Avis n° 2024/12
relatif à l'accréditation de
Ecole d'ingénieurs Artois de l'université d'Artois
à délivrer un titre d'ingénieur diplômé

Ecole

Nom :	Ecole d'ingénieurs Artois de l'université d'Artois
Sigle :	EIA
Type :	Public
Académie :	Lille
Sites de l'école :	Bethune

Données certifiées

Le détail des données décrivant l'école (conditions d'admission, droits d'inscription, etc.) est consultable sur **la fiche des données certifiées par l'école** mise à jour annuellement sur le site de la CTI : <https://www.cti-commission.fr/accreditation>

Suivi des accréditations précédentes

La formation Génie électrique, initialement portée par l'école du Littoral Côte d'Opale de l'université du Littoral a été accréditée en décembre 2023 auprès de l'EIA de l'Université d'Artois.

Objet de la demande d'accréditation

Catégorie PE (Renouvellement périodique)

Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Artois de l'université d'Artois, spécialité Génie électrique, en FISEA, sur le site de Béthune

Catégorie NF (Nouvelle formation)

Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Artois de l'université Artois, spécialité Génie civil, en FISEA, sur le site de Béthune

Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Artois de l'université Artois, spécialité Logistique et génie industriel, en FISEA, sur le site de Béthune

- Vu le code de l'éducation et notamment les articles L642-1 et R642-9 ;
- Vu la demande présentée par Ecole d'ingénieurs Artois de l'université d'Artois ;
- Vu le rapport établi par Claire PEYRATOUT (membre de la CTI, rapporteur principal), Olivier AMMANN (expert auprès de la CTI, corapporteur), Sophie LAGARRIGUE (experte auprès de la CTI, experte), Véronique BARRAU (experte auprès de la CTI, experte), Souad BENAICH (experte internationale), Thomas ROBERT (expert auprès de la CTI, expert élève), présenté en assemblée plénière de la CTI le 10 Décembre 2024 ;

L'assemblée plénière a statué comme suit :

Avis favorable de la Commission des titres d'ingénieur

Renouvellement d'accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Jusqu'à la fin de l'année universitaire	Durée d'accréditation
Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Artois de l'université d'Artois, spécialité génie électrique, sur le site de Bethune	FISEA	2025	2027-2028	restreinte

Avis défavorable de la Commission des titres d'ingénieur

Première accréditation de l'école pour délivrer le titre suivant	Voie de formation	A compter de la rentrée universitaire	Motif de l'avis défavorable
Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Artois de l'université d'Artois, spécialité Génie civil, sur le site de Bethune	FISEA		
Ingénieur diplômé de l'école d'ingénieurs Artois de l'université d'Artois, spécialité Logistique et génie industriel, sur le site de Bethune	FISEA		

Cet avis s'accompagne des recommandations suivantes :

Pour l'université

- Mettre en place des actions de gestion du changement
- Clarifier le positionnement des formations d'ingénieur dans le cadre de l'alliance A2UL
- Clarifier le positionnement du cycle préparatoire intégré et des formations ingénieurs sur le campus de Béthune
- Donner les ressources suffisantes (moyens humains et bâtimementaires) au développement de l'école

Pour l'école

- Définir la politique générale de l'école, les politiques spécifiques sur les critères majeurs des formations ingénieurs
- Stabiliser et compléter la gouvernance de l'école
- Mettre en place et faire fonctionner les conseils statutaires
- Mettre en place un directeur des études pour l'école
- Développer et mettre en œuvre une politique qualité accompagnée d'un système de pilotage adapté.
- Déployer une démarche compétence

Pour la spécialité Génie électrique

- Anticiper la préparation des étudiants à la recherche d'une alternance afin de favoriser leur insertion dans l'entreprise
- Assurer une bonne répartition au fil des années d'un volume significatif d'enseignements en SHES
- Formaliser les processus d'évaluation des compétences par les entreprises et plus généralement sur la formation

L'avis défavorable concernant les spécialités "Logistique et génie industriel" et "Génie civil" s'appuie sur les éléments suivants :

- Absence de politique sur les critères majeurs de la formation d'ingénieur et absence d'équipe de direction
- Nécessité de réorganiser la politique de formation sur le site pour la mise en place d'équipes pédagogiques à moyens constants
- Démarche d'amélioration continue à organiser
- Pas de direction des études
- Un manque de formalisation concernant les processus d'évaluation des compétences par les entreprises
- Une démarche compétence à définir et à mettre en œuvre

De plus, concernant la spécialité Logistique et Génie industriel :

- Une politique de recrutement à élaborer et à appliquer à des étudiants en coordination avec l'EIJV afin d'éviter toute situation de concurrence.

Avis délibéré en séance plénière à Paris, le 10 décembre 2024

Avis approuvé en séance plénière à Paris, le 15 janvier 2025

Le Vice-Président
Fabrice LOSSON

